



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
DE SEANCE**

**Séance du lundi 08 avril 2024 à 20 heures 30 minutes
Cantine école**

Convocation par mail le 04 avril 2024

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme GOSSET Angélique, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuration(s) : Mme Paule GAJAC donne procuration à M Adrien TEYSSEDOU, M VIERGE Guy donne procuration à Mme Angélique GOSSET

Absent(s) : M FIAULT Nicolas, Mme SOULIER Laura

Excusé(s) : Mme GAJAC Paule, M. VIERGE Guy

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations

Budget de la commune

- 1 - Approbation du Compte de Gestion 2023
- 2 - Approbation du Compte Administratif 2023 (reportée)
- 3 - Affectation des résultats (reportée)
- 4 - Vote des taux d'imposition
- 5 - Vote du Budget Prévisionnel 2024 (reportée)

Budget du lotissement

- 6 - Approbation du Compte de Gestion 2023
- 7 - Approbation du Compte Administratif 2023 (reportée)
- 8 - Affectation des résultats (reportée)
- 9 - Vote du Budget Prévisionnel 2024 (reportée)
- 10 - Vente Commune Lot N°3 (D877) Hameaux des Grandes Châtaigneraies à M. et Mme WALKER
- 11 - Modification de la durée du travail d'un emploi à temps non complet - Adjoint technique 17,24/35ème
- 12 - Délibération autorisant le recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité à temps complet - CHATEAU
- 13 - Délibération autorisant le recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet - CHATEAU
- 14 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'aménagement des locaux de la Mairie, de l'Agence Postale et du Centre d'Interprétation – SEM 47
- 15 - Adhésion à l'Agence Technique Départementale Lot-et-Garonne Ingénierie

2/Informations

- 06/09 « Les Fous de l'Auto » pique-nique sous la Halle
- Visite CHATEAU séminaire VEZOU : 90 personnes
- Pouvoir de Police de la publicité donnée aux maires
- Achat rétroprojecteur + écran de projection 3/ Echanges
- Panneaux à l'entrée du village Français / Occitan

Convocation envoyée le
30/05/2024 à 10:42:36

- Date de la prochaine réunion publique

4/ Questions diverses

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Madame Sandrine Visset, secrétaire de mairie, est présente pour présenter les comptes. Elle indique que Monsieur le Maire doit se retirer lors du vote des délibérations portant sur les Comptes Administratifs. Le quorum pour voter ces délibérations n'étant pas atteint, un nouveau conseil sera prévu le 12 avril. L'affectation des résultats, le vote du budget prévisionnel doivent se faire impérativement après le vote du compte administratif. Ces délibérations sont donc reportées également au prochain conseil municipal du 12 avril.

1 – Délibérations :

2024_DE_12 : Approbation du compte de gestion 2023 de la commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Chemineau à la clôture de l'exercice. La conformité entre les écritures et le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est certifiée par Monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le conseil vote le compte de gestion 2023

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 1)

2024_DE_13: Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2023

Taxe foncière (bâti) : 35.89%

Taxe foncière (non bâti) : 48.53%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,74%

Après avoir délibéré, les membres du conseil votent les taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2024_DE_14 : Approbation du compte de gestion 2023 du lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Chemineau à la clôture de l'exercice. La conformité entre les écritures et le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est certifiée par Monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le conseil vote le compte de gestion 2023

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2024_DE_15 : Vente commune lot N°3 (D877) du hameau des Grandes Châtaigneraies à M et Mme Walker

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la vente de la parcelle Lot 3 , cadastrée D877 , au prix de 10.80 € / m², soit 11998.80 € TTC à Monsieur et Madame Walker.

Le conseil, après avoir délibéré, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes afférents à cette vente.

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2024_DE_16 : Modification durée du temps de travail emploi non complet Adjoint technique

Monsieur le Maire propose cette modification du temps de Travail de Madame Marion Guerin et Madame Angélique Gosset présente les motivations de cette délibération. Le but est de confier la gestion des réservations et des états des lieux de la salle des fêtes

Après avoir délibéré, le conseil décide d'adopter cette proposition

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

Convocation envoyée le
30/05/2024 à 10:42:36

2024_DE_17 : Autorisation de recruter un agent à temps complet (accroissement activité saisonnière château)

Monsieur Le Maire indique que le dossier de DSP concernant la gestion du château avait été consulté par 2 candidats mais que le fait que le contrat ne soit dans un premier temps que pour une durée de 2 ans les avait fait renoncer. La

commune reprendra donc la gestion du château en régie et pour cela va devoir recruter un agent saisonnier à temps complet pour une durée de 5 mois et un agent saisonnier à temps non complet. Les offres d'emploi sont sur le site de France Travail.

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier à temps complet et à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 1, Abstention : 0)

2024_DE_18 : Autorisation de recruter un agent à temps non complet (accroissement activité saisonnière château)

Monsieur Le Maire indique que le dossier de DSP concernant la gestion du château avait été consulté par 2 candidats mais que le fait que le contrat ne soit dans un premier temps que pour une durée de 2 ans les avait fait renoncer. La commune reprendra donc la gestion du château en régie et pour cela va devoir recruter un agent saisonnier à temps complet pour une durée de 5 mois et un agent saisonnier à temps non complet. Les offres d'emploi sont sur le site de France Travail.

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier à temps non complet et à signer tout document afférent à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 1, Abstention : 0)

2024_DE_19 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des locaux mairie, poste et centre d'interprétation

Monsieur le maire indique qu'il a consulté la SEM 47 pour avoir une offre d'assistance à la Maitrise d'Ouvrage (AMO) concernant le projet de réorganisation des bâtiments communaux. L'ampleur de ce projet nécessite des compétences et un suivi que la municipalité ne pourra pas assurer seule. La SEM est un organisme sous tutelle du département assurerait cette tâche pour un montant de 17868€ ttc incluant la ventilation des factures par financeurs, le respect des normes, le suivi de chantier. Mme Angélique Gosset indique que M. Calmette fait appel à SEM 47 pour les travaux sur sa commune et est totalement satisfait.

Mme Claudie Blot s'inquiète de cette dépense et demande si le budget de la commune le permet. Monsieur le Maire répond que la présentation du budget montrera que la gestion de la commune est rigoureuse, maîtrisée et permet cette dépense. Il indique que par ailleurs le coût du projet de la commune (mairie, poste, centre d'interprétation) est inférieur à celui prévu en d'autres temps pour un seul accueil du château qui se montait à 450 000€.

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document affairant à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 1, Abstention : 0)

2024_DE_20 : Adhésion à l'Agence Technique Départementale Lot et Garonne Ingénierie

Monsieur le Maire indique que le département a décidé de créer l'agence technique départementale, Lot et Garonne Ingénierie, afin d'apporter aux communes et établissements publics une assistance d'ordre technique, juridique et financier. Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à cette agence technique départementale

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Echanges :

Panneau Français / Occitan à l'entrée du village : Monsieur le Maire indique que le département finance les panneaux mais que la pose reste à la charge de la municipalité. Monsieur le Maire propose d'installer ces panneaux aux entrées du village.

Chantier « jeunes » : Monsieur le Maire indique qu'une parcelle appartenant à la municipalité est en friche et qu'il a prévu d'organiser un chantier jeunes pour défricher cette parcelle.

3 – Informations :

Achat rétroprojecteur et écran de projection : Madame Angélique Gosset indique que cet achat a été fait pour faciliter les réunions publiques et pourra être prêté aux associations

Les fous de l'auto : Monsieur Thierry Bousquet indique que cette association (voitures anciennes) a demandé à utiliser la halle pour un ravitaillement lors de leur passage à Gavaudun le 06 septembre

Pouvoir de police de la publicité donné aux maires : Monsieur le Maire indique que désormais il est de la

Convocation envoyée le
Gosset indique que cet achat

responsabilité des Maires de veiller et réguler l’affichage.

4/ Questions diverses

Madame Claudie Blot indique que l’association pétanque présidée par M CONGE a reçu une lettre recommandée en février signifiant que la convention pour le prêt du local serait modifiée à partir de début juillet. Elle indique que les membres de l’association sont inquiets de leur avenir. Madame Angélique Gosset indique que la porte de la mairie leur est ouverte. Monsieur Thierry Bousquet rajoute que le président ne s’est toujours pas manifesté à ce jour, que les informations lui seront transmises prochainement et que l’association aura encore accès à cette salle après juillet.

Madame angélique Gosset indique que la revue « sous les arcades » recherche un correspondant sur la commune de Gavaudun.

Loto des écoles : Madame Angélique Gosset tient à remercier la mairie de Lacapelle-Biron pour le prêt de leur salle des Fêtes.

Réseau eaux pluviales : Monsieur le Maire indique que le réseau des eaux pluviales dans le village est une nouvelle fois bouché. Monsieur Thierry Bousquet fera établir un devis pour remplacement des conduites.

Bulletin municipal : Madame Angélique Gosset précise à Mme Claudie Blot que, contrairement à ce qui est sous-entendu dans la lettre qu’elle a distribuée dans la commune, elle a toujours diffusé le « mot de l’opposition » dans le bulletin municipal ainsi que tous les articles qui lui sont transmis. Le bulletin est diffusé tous les ans et la période de parution du bulletin est connue de tous les membres du conseil.

M. le Maire lève la séance à 23h23

Convocation envoyée le
30/05/2024 à 10:42:36